

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 juin 2018**

Objet : Etude de chiffrage de zones complémentaires FTTH en extension de ZASRO prévues dans le lot Haute-Vienne du marché de conception réalisation d'une infrastructure FTTH

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf juin à quatorze heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt juin 2018, se réunit en session ordinaire, salle Lac du Causse, à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 38

Présents : 34 (dont 7 procurations) - 144 voix

Votants : 34 Pour (144 voix)

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président) – 6 voix
Mr Gérard VANDENBROUCKE (1^{er} VP) – 15 voix
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2^{ème} VP) – 2 voix
Mme Hélène FAIVRE (3^{ème} VP – procuration donnée à Mr Jérémie Sauty) – 6 voix
Mr Christian HANUS (4^{ème} VP) – 2 voix
Mme Hélène ROME (5^{ème} VP) – 6 voix
Mr Yves RAYMONDAUD (7^{ème} VP) – 6 voix
Mr Nady BOUALI – 1 voix
Mr Eric CORREIA (procuration donnée à Mr Nady Bouali) – 1 voix
Mr Arnaud COLLIGNON – (procuration donnée à Mr Alain Lagarde) - 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix
Mr Pascal COSTE – 6 voix
Mr Pierre COUTAUD – 2 voix
Mr Pierre DESARMENIEN – 1 voix
Mr Francis DUBOIS – 1 voix
Mr Patrick DUROUX – 1 voix
Mme Sarah GENTIL – 2 voix
Mme Michèle GUILLOU – 2 voix – suppléante de Jenty)
Mr Mathieu HAZOUARD (procuration donnée à Mr Gérard Vandembroucke) – 15 voix
Mr Vincent JALBY – 2 voix
Mr Alain LAGARDE – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS (procuration donnée à Mr Yves Raymond) – 6 voix
Mr Alexandre MAZIN – 1 voix (suppléant de Mr Faucher)
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix
Mr Philippe NAUCHE (procuration donnée à Mr Jean-Marie Bost) – 15 voix
Mr Christophe PATIER – 15 voix
Mr Christian PRADAYROL – 2 voix
Mr Christian REDON-SARRAZY – 1 voix
Mr Jérémie SAUTY – 6 voix – suppléant de Mr Gaillard
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mr Pierre Desarmenien) - 6 voix
Mr Vincent TURPINAT – 1 voix
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Présidente Département Creuse
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président Département Hte-Vienne
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président Tulle Agglo
Président du Syndicat de la Diège
Président Département Corrèze
Vice-Président CC Haute Corrèze Communauté
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Adjointe au Maire Ville de Limoges
Vice-Présidente CC Vézère Monédières Millesource
Conseiller régional Région Nouvelle Aquitaine
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Président Département Haute-Vienne
Conseiller Communautaire de la CC de Noblat
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive
Vice-Président Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne
Vice-Président Département Creuse
Présidente Département Creuse
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Conseillère départementale Département Corrèze
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Vice-Président de la CC Ouest Limousin

Sont excusés :

Mr Sylvain GAUDY (et son suppléant)
Mr Yves LE GOUFFE (et son suppléant)
Mr Jean-Luc LEGER (et son suppléant)
Mme Mélanie PLAZANET (et son suppléant)

Président de la CC Creuse Sud-Ouest
Président de la CC Briance Combade
Président de la CC Creuse Grand Sud
Conseillère Communautaire CC Portes Vassivière

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Jalon 1 FTTH sur la Haute-Vienne, cinq communautés de communes de la Haute-Vienne ont demandé à DORSAL d'étudier l'opportunité d'intégrer des secteurs géographiques situés en continuité immédiate de zones FTTH prévues en réalisation dans le cadre du marché de conception réalisation en cours d'exécution.

DORSAL a ainsi sollicité le groupement Axione-Bouygues-Services titulaire du marché de travaux FTTH pour réaliser une première analyse technique afin de déterminer la pertinence de ces demandes d'extension de quelques ZASRO (Zone Arrière de Sous-répartiteur Optique) par rapport aux réseaux existants.

Au total, 15 zones ont été analysées et retenues comme pertinentes. Elles représentent environ 400 prises F

Il s'agit maintenant d'engager des études de faisabilité technique et financière de ces opérations avant de lancer le cas échéant les travaux correspondants de déploiement de la fibre. Ces coûts d'étude et de travaux ne sont pas intégrés au plan de financement du Jalon 1.

Le coût de ces études a été évalué à un montant total de **15 154 € H.T**

Le plan de financement ci-après est proposé.

Communauté de communes	Commune	Nbre de prises	Coût total	Région NA	Département	EPCI
Pays St Yrieix				45,80%	21,68%	32,52%
	La Meyze 1	29	2 176 €			
	La Meyze 2	9				
	La Roche L'abeille	32				
	Coussac Bonneval	8	197 €			
	Glandon	20	221 €			
	St Yrieix la Perche	27	476 €			
Total	125	3 069 €	1 406 €	665 €	998 €	
Pays Nexon Monts Chalus				45,80%	27,10%	27,10%
	Meilhac	24	1 198 €			
	Pageas	17	591 €			
	St Hilaire Places	50	3 892 €			
Total	91	5 681 €	2 602 €	1 540 €	1 540 €	
Briance Sud HV				45,80%	27,10%	27,10%
	Meuzac	52	2 560 €			
	Total	52	2 560 €	1 172 €	694 €	694 €
Pays Ouest Limousin				45,80%	27,10%	27,10%
	St Auvent	10	331 €			
	Gorre	33	1 399 €			
	Total	43	1 730 €	792 €	469 €	469 €
Val de Vienne				45,80%	21,68%	32,52%
	Bosmie	15	2 114 €			
	Burnac	29				
	Beynac	67				
	Total	111	2 114 €	968 €	458 €	688 €
Total		422	15 154 €	6 940 €	3 826 €	4 388 €

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical, décident à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer un ordre de service pour l'étude de la construction de ces prises FTTH complémentaires, selon le plan de financement défini ci-dessus.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**

